

APPEL À PROJETS VIOLENCES CONJUGALES

LE DÉPARTEMENT AGIT POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DES PERSONNES



Le Département de la Manche a adopté en décembre 2019, une politique publique départementale visant la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, afin d'optimiser son action autour de cette problématique. Aujourd'hui, des actions existent mais les faits de violences perdurent et il importe d'apporter une aide et un accompagnement adapté à toutes les personnes victimes et leurs proches, quel que soit leur lieu d'habitation. Le Département de la Manche

s'engage dans cette lutte et mobilise ses agents depuis de nombreuses années et ses professionnels sociaux et médico-sociaux agissent en proximité des habitants au sein des neuf territoires de solidarité par l'accueil, l'écoute, la prise en charge et/ou l'orientation des personnes vers les partenaires compétents. Mi-juillet, la collectivité a lancé un appel à projets visant à encourager les nouvelles initiatives qui concourent à garantir aux personnes victimes de violence et à leurs proches l'exercice de leurs droits et à l'équité de traitement des citoyens et des citoyennes, quelle que soit leur zone d'habitation. Les porteurs de projets ont jusqu'au 30 septembre inclus pour candidater en ligne.

OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS VIOLENCES CONJUGALES : PRÉVENTION ET PROTECTION DES PERSONNES

Le Département de la Manche renforce son action en proposant un appel à projets annuel pour soutenir les acteurs qui luttent contre les violences au sein du couple. Celles-ci se définissent comme des situations où les faits de violences sont à la fois récurrents et cumulatifs. Ils s'inscrivent dans un rapport de force asymétrique (dominant/dominé) figé. Ces actes sont punis par la loi.

Les formes de violences au sein du couple sont multiples. Les violences exercées par un ou un(e) conjoint(e), un ou un(e) petit(e) ami(e) sont psychologiques, verbales, physiques,

sexuelles, économiques, patrimoniales, administratives, sociales et/ou exercées envers les enfants. Quel que soit leur âge, les enfants sont impactés durablement par les violences exercées par l'un des parents sur l'autre.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

L'appel à projets s'adresse aux associations loi 1901, aux établissements publics et administratifs ainsi qu'aux groupements d'intérêts publics souhaitant obtenir une subvention de fonctionnement exclusivement imputable au projet présenté.

La sélection des projets sera réalisée par un comité de sélection, présidé en binôme par Mme Anne Harel, présidente de la

commission des solidarités et Mme Chantal Barjol, conseillère départementale, membre de la commission des solidarités en charge des droits des femmes. Ce comité aura la charge d'évaluer les critères énoncés ainsi que leurs impacts sur le territoire.

Une attention particulière sera portée aux projets visant à agir :

- pour une prise en charge globale des personnes, un accompagnement vers l'autonomie et une dimension inclusive du projet ;
- en faveur d'actions soutenant la protection des personnes victimes de violences, dans le respect de leurs choix de vie individuel par l'accès au logement et à l'hébergement (par la mobilisation des bailleurs privés, sociaux, des gîtes, de solutions d'hébergement chez l'habitant etc.) ;
- sur la prise en compte des questions concernant la réduction des risques de danger visant les enfants soumis aux violences conjugales et l'exercice de la parentalité.

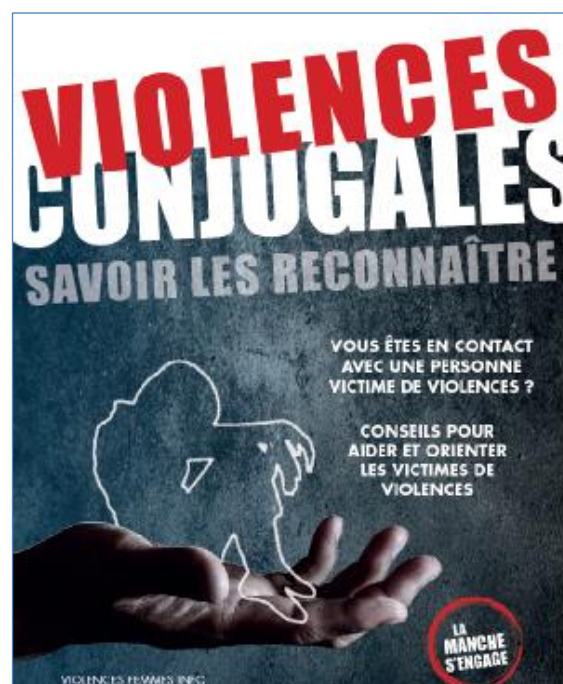
Il rendra un avis sur la sélection du ou des projets retenus et proposera l'attribution de subventions, à hauteur de 20 000 € pour la totalité des projets, au vote des membres du conseil départemental lors de la session du 4 décembre 2020.

Les informations relatives à l'appel à projets sont à retrouver sur :

<https://www.manche.fr/conseil-departemental/violences-conjugales.aspx>

Dossiers de candidature à déposer entre le 16 juillet et le 30 septembre 2020 sur :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cd50_aap-violences-conjugales_2020



CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr